



Programmes des subventions humanitaires
Réponses à vos questions – Réductions budgétaires 2008-2009
Mars 2009 – Mise à jour

Réduction du budget des subventions humanitaires

Q. Pourquoi le budget des subventions humanitaires a-t-il été réduit pour 2008-2009 ?

R. En réponse à la situation économique mondiale et à la volatilité des marchés financiers, le Rotary International et la Fondation Rotary ont eu à prendre, comme beaucoup d'organisations caritatives, des décisions difficiles. Les investissements de la Fondation Rotary ont subi d'importantes pertes non réalisées et le secrétaire général du R.I. Ed Futa tient régulièrement les Rotariens informés de la situation. Lors de la réunion de janvier 2009, les administrateurs de la Fondation ont réduit de 16,3 millions de dollars le budget 2008-2009 des subventions humanitaires dans un souci de minimiser l'impact sur les actifs de la Fondation des moins-values non réalisées. Pour avoir plus d'information sur les états financiers de la Fondation Rotary, consulter www.rotary.org.

Subventions de contrepartie

Q. Le budget 2008-2009 des subventions de contrepartie est-il épuisé ?

R. Oui. Au 2 mars 2009, les fonds alloués à ce budget étaient épuisés et les administrateurs de la Fondation ne sont plus en mesure d'approuver de nouvelles demandes de subvention. En conséquence, aucune nouvelle demande de subvention ne sera acceptée en 2008-2009.

Q. Qu'advient-il des nouvelles demandes de subvention reçues par la Fondation Rotary ?

R. La Fondation renverra les demandes aux parrains de l'action et leur demandera de les soumettre à nouveau à partir du 1^{er} juillet 2009.

Q. Le paiement d'une subvention déjà approuvée sera-t-il effectué ?

R. Oui. Toute subvention approuvée en 2008-2009 ou antérieurement ne sera pas touchée par ces changements et sera débloquée une fois tous les critères de paiement remplis.

Q. À quel moment la Fondation recommencera-t-elle à approuver des subventions ?

R. La Fondation recommencera à approuver les subventions de contrepartie à partir du 1^{er} août 2009, date d'entrée en vigueur du nouveau budget 2009-2010 établi par les administrateurs de la Fondation.

- Q. Qu'advient-il des subventions de contrepartie concurrentielles (demande de financement à la Fondation supérieure à 25 000 USD) devant être présentées à la réunion des administrateurs d'avril 2009 ?**
- R. Les administrateurs ont déjà provisionné une enveloppe budgétaire provenant du budget des subventions de contrepartie pour les subventions concurrentielles devant être présentées à leur réunion d'avril 2009. Les parrains de ces actions seront avertis en mai 2009 de la décision des administrateurs concernant leur demande.

Subventions pour Volontaires (VSG)

- Q. Qu'advient-il des demandes de subvention pour Volontaires en attente d'approbation qui ne peuvent être financées au cours de l'année rotarienne 2008-2009 ?**
- R. Les parrains des demandes en suspens seront prévenus que leur demande ne pourra pas être traitée en 2008-2009.
- Q. Qu'advient-il des nouvelles demandes VSG reçues par la Fondation ?**
- R. Les nouvelles demandes de subvention VSG sont à ce jour retournées aux parrains accompagnées d'une explication.
- Q. Dans le cas où une subvention pour Volontaires a déjà été approuvée, va-t-elle être payée et les réservations de billets d'avion effectuées par le RITS ?**
- R. Oui. Les subventions déjà approuvées cette année ne sont pas affectées et les paiements seront effectués. Les Volontaires doivent contacter le RITS conformément aux instructions figurant dans les documents d'approbation de la subvention.
- Q. À quel moment la Fondation recommencera-t-elle à approuver des subventions pour Volontaires ?**
- A. Aucune nouvelle demande de subvention pour Volontaires ne sera approuvée en 2008-2009. Les informations sur le financement du programme des subventions pour Volontaires 2009-2010 ne seront connues qu'à l'issue de la réunion d'avril 2009 des administrateurs de la Fondation et les décisions prises seront communiquées aux Rotariens en mai sur www.rotary.org.

Subventions 3-H – Subventions de district simplifiées

- Q. Quel sera l'impact des réductions budgétaires sur les subventions 3-H ?**
- R. Le budget 2008-2009 des subventions 3-H s'élevait à environ 7 millions USD. Les administrateurs de la Fondation ont décidé de réduire leur budget de 2 millions USD. Les dossiers présélectionnés qui feront l'objet de visites d'avant projet sont au nombre de 17 pour un financement total de la Fondation de 5 millions USD. La Fondation étudiera toutes ces demandes de financement 3-H à sa réunion d'avril 2009 et attribuera les

subventions sur une base concurrentielle. Les parrains des actions 3-H qui ne feront pas l'objet de visite d'avant projet ont déjà été informés qu'ils devaient explorer de nouvelles pistes de financement.

Q. Quel sera l'impact des réductions budgétaires sur les subventions de district simplifiées ?

A. Les subventions de district simplifiées étant entièrement financées par les Fonds spécifiques de district (FSD), les réductions budgétaires n'auront aucun impact sur ce programme.

Budget 2009-2010 des subventions humanitaires

Q. Quel sera le budget des subventions humanitaires en 2009-2010 ?

A. Le conseil d'administration de la Fondation étudiera les prévisions financières lors de sa réunion d'avril 2009 et approuvera son budget de subventions humanitaires 2009-2010. En conséquence, toute décision relative à un ajustement budgétaire sera communiquée aux Rotariens en mai 2009 sur www.rotary.org.

Plan Vision pour l'avenir

Q. Quel impact les réductions budgétaires auront-elles sur la mise en place du plan Vision pour l'avenir ?

A. Aucun. Le plan Vision pour l'avenir et sa phase pilote prévue entre 2010 et 2013 permettra de mettre en place des processus administratifs améliorés et des réductions de coûts qui amélioreront l'efficacité de la Fondation sur le long terme.

N'hésitez pas à contacter le personnel de la Fondation à contact.center@rotary.org ou votre coordinateur si vous avez la moindre question concernant les réductions budgétaires des programmes humanitaires ou pour avoir des renseignements sur l'état de votre demande de subvention.